

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 594

présenté par

M. Aubert, Mme Trastour-Isnart, M. Gosselin et M. Cordier

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.